

Conseil communal

Le compte rendu de la séance du 18 mai

La bourgmestre Julie Chantry demande aux 27 conseillers présents en visioconférence d'approuver la déclaration d'intention fixant les engagements de la SNCB, de l'OTW (Opérateur de Transport de Wallonie), de la Wallonie et de la Ville, pour la réalisation d'une nouvelle gare à Ottignies et l'aménagement de ses abords. Il s'agit d'une étape préalable avant un dépôt de permis annoncé prochainement par la SNCB pour le réaménagement du site situé de l'autre côté des voies (le parking des Droits de l'Homme). Celui-ci fait l'objet d'un PCAR (Plan Communal d'Aménagement Révisionnel) qui arrive en phase de finalisation. La bourgmestre affiche les premières images du projet de la future gare, que la SNCB vient de faire parvenir à la presse.

Le montant de 83 millions d'euros est évoqué, et une mise en fonction de la nouvelle gare au 4^e trimestre de 2030.

Le conseiller Nicolas Van der Maren est satisfait de voir que ce dossier commence enfin à bouger. Mais il reste prudent : il ne s'agit que d'une déclaration d'intention, dont certains éléments sont incompréhensibles, ce qui l'empêchera de se prononcer à son sujet. Il regrette que les conseillers communaux n'aient pas eu accès aux esquisses diffusées par la SNCB, ce qui donne l'impression que l'assemble démocratique du Conseil communal ne compte pas. Il s'interroge au sujet du phénomène des voitures ventouses aux environs de la gare. Les emplacements de parking supplémentaires annoncés permettront-ils d'enrayer ce phénomène ?

La pression automobile est aussi évoquée par le conseiller Stéphane Vanden Eede. Les nouvelles gares (trains et bus) et nouveaux parkings vont encore en accroître l'attractivité: la Ville devra mettre en place, avec les habitants, des stratégies pour diminuer la circulation automobile : accentuer les navettes, les systèmes de rabattement, la mobilité douce... pour que ça ne devienne pas un enfer depuis Limelette jusque Céroux.

La bourgmestre Julie Chantry explique pourquoi les images produites par les bureaux d'étude de la SNCB n'étaient pas jointes au dossier : elles étaient confidentielles jusqu'au passage au Conseil d'Administration de la SNCB. La volonté n'était pas de « bypasser » le Conseil, mais la SNCB voulait garder la maîtrise de la communication sur ces éléments-là.

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer constate que la fonction de la gare d'Ottignies dépasse très largement notre territoire. Il y a certainement plein de personnes de bonne volonté à la SNCB, au TEC... qui essaient de faire la meilleure gare possible pour les usagers. Notre commune n'est que l'un des acteurs parmi tous ceux qui doivent réussir le projet. *« Ce n'est pas dérangeant que la SNCB le dévoile à l'ensemble de la Wallonie sans passer par notre Conseil, puisque c'est une gare pour tous les Wallons. »*

L'échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes signale qu'il y a aujourd'hui 700-750 places de parking disponibles autour de la gare d'Ottignies. La construction d'un parking de 1000 places constitue un geste optimiste pour l'attractivité du rail : le calcul a été fait sur base de projections à 20 ans. Un long débat a eu lieu avec le ministre wallon de la Mobilité sur l'opportunité d'augmenter ou pas le nombre de places de parking et en fonction, de réaliser des aménagements routiers pour arriver jusqu'à la gare. Ceci alors que le grand parking SNCB de Louvain-la-Neuve est loin du rendement espéré. Par ailleurs, depuis le nombre d'années que les représentants de la Ville y travaillent (combien de plans communaux de mobilité, études diverses...), ils ont une vision claire de ce qu'il faut faire en matière de mobilité : le transfert modal est la solution et l'une des priorités du Programme Stratégique Transversal (PST) de la

majorité. « *Mais on ne pourra plus refluidifier la vallée de la Dyle* », annonce l'échevin. « *Il faudra vivre avec la congestion mais essayer de la contenir, la réguler, la maîtriser.* »

Le président du Conseil Cedric du Monceau rappelle que le PCAR s'inscrit dans le cadre du Masterplan global voté par le Conseil communal en son temps.

Le conseiller Dominique Bidoul découvre les images et y voit un geste architectural semblable à la patte de l'architecte Calatrava, un style qu'il apprécie.

11 abstentions, 18 pour

L'échevin en charge du Tourisme Benoît Jacob annonce que la date du rallye gourmand a changé: le rallye aura lieu le 11 juillet, pas le 27 juin. L'échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes annonce qu'en accord avec la DNF, 27 points lumineux seront supprimés dans la campagne de Céroux, pour réduire la pollution lumineuse.

Fabriques d'église

La nouvelle échevine en charge des Cultes Nadine Fraselle présente les comptes 2020 de quatre fabriques d'église.

Le conseiller Jacques Otlet s'est fait une spécialité de les éplucher. Il constate que la fabrique Saint-François de Louvain-la-Neuve est exemplaire, avec des comptes qui respectent toutes les règles comptables et budgétaires. Elle devrait donner un cours à ses homologues de Mousty, du Petit-Ry et de Céroux, suggère-t-il. S'agissant de la fabrique de Mousty, c'est un presque très bien, mais il y a encore un petit problème : le crédit prévu pour des dépenses diverses pour les bénévoles est le même au centime près au budget et au compte, ce qui est très étrange. S'agissant de la fabrique Saint Pie-X, il s'étonne d'une série de dépenses pour des achats d'ornements et de vases sacrés alors qu'aucun crédit n'était prévu au budget. S'agissant de Notre-Dame de Bon Secours, il constate que c'est la seule qui se permet de payer des prédicateurs et un organiste, alors qu'il n'y a pas un euro dans le produit des quêtes. « *J'ai beaucoup de sympathie pour les membres du Conseil de fabrique de Céroux, mais ils se sont fait rouler dans la farine par l'association paroissiale qui n'a pas reversé la part qui revenait à l'église.* »

L'échevine répond que la trésorière de la fabrique de Céroux a pris les dispositions nécessaires pour réclamer la part du produit des quêtes qui revient à l'église. Elle déplore le mot «détournement» utilisé par Jacques Otlet, qu'elle qualifie d'inaudible. Les 1000€ octroyés à l'organiste bénévole pour couvrir ses frais de l'année ne lui paraissent pas exagérés, même s'il a sans doute animé moins de messes en 2020.

Pour le conseiller Nicolas Van der Maren, 1000€, ce n'est pas rien. A partir du moment où la fabrique sollicite une quote-part communale, elle peut s'attendre à ce qu'on se pose des questions. D'autant que les autres fabriques ne rémunèrent pas leurs organistes.

Seuls les comptes des fabriques Saint-François de Louvain-la-Neuve et Notre-Dame de Mousty sont votés à l'unanimité. 10 conseillers s'abstiennent pour le compte de la fabrique du Petit-Ry, 3 votent contre et 5 s'abstiennent pour le compte de la fabrique de Céroux.

Toponymie

Nadine Fraselle a également repris les dossiers relatifs à la toponymie. Elle présente les noms de plusieurs nouvelles rues de notre ville. A Limelette : voie des Cheminots et chemin de l'Accordéon (dans le lotissement Samaya voisin de la gare d'Ottignies, quartier où on retrouve des noms d'instruments de musique et de musiciens). A Mousty : chemin des Schistes noirs (on

extrayait du schiste à cet endroit). A Louvain-la-Neuve : voie des Diligences (entre la rue de la Baraque et la rue de la Flèche, qui fait référence à la Nationale 4, autrefois lieu de relais avec passage de diligences). A Ottignies : chemin des Gates (quartier où se trouvaient des élevages de chèvres), chemin de la Houlette (appareil servant à ramasser des mottes de terre pour les jeter sur les bêtes qui s'étaient éloignées du troupeau), tienne de « L'effort » (en souvenir du cercle de théâtre qui se produisait au début du 20e siècle), chemin Renée Jacqmotte (en hommage à cette habitante d'Ottignies nommée Juste parmi les Nations pour avoir caché des enfants juifs pendant la seconde guerre mondiale).

Compte 2020 et 1ère modification 2021

L'échevin en charge du Budget Philippe Delvaux propose un exposé clair mais long pour ceux qui ne sont pas experts dans les matières financières.

D'abord sur le compte 2020 de la Ville. A l'ordinaire, il présente un boni de 1.793.000€ à l'exercice propre et un boni global de 7.251.000€. A l'extraordinaire, des réserves pour 11.526.000€ et des emprunts pour 6.060.000€. *« 2020 a été une année particulière. Au moment de la réalisation du budget, nous ne pensions jamais que la crise covid allait arriver ! Cependant, nous avons réussi à adapter nos recettes et nos dépenses, et à créer des marges pour proposer des mesures d'aide (à hauteur de 500.000€) et continuer dans la mise en œuvre de notre PST. On a maîtrisé les dépenses et constitué des réserves. Un point d'attention reste : le poids de la dette. »*

Philippe Delvaux présente la première modification au budget 2021. Les principes du Collège : maintenir l'équilibre à l'exercice propre, inclure l'effet covid dans les recettes et dépenses, mettre en œuvre des mesures d'aide et de relance, poursuivre la mise en œuvre du PST. *« On avait prévu un boni de 115.000€ au budget initial, on est toujours en boni de 57.000€. Le boni global prévu de 2,6 millions est maintenant de 1,3 million. Les réserves vont augmenter de 2,1 à 5,1 millions. Nous avons prévu de monter encore notre niveau de provisions de 750.000€, pour les porter à 1,8 million, mais nous ne le faisons pas car nous voulons mettre en œuvre des mesures d'aide et de relance. A l'extraordinaire, nous gardons des niveaux de réserve intéressants (7,6 millions) et affinons notre niveau d'emprunt (8,3 millions) qui reste important mais un peu plus bas que celui prévu au budget initial. »*

La nouvelle échevine en charge du Commerce Nadine Fraselle détaille les mesures d'aide (lire notre article à ce sujet).

Le compte 2020 est voté à l'unanimité tandis que 10 conseillers s'abstiennent sur la première modification au budget 2021.

En fin de séance, deux motions sont votées à l'unanimité (lire nos articles à ce sujet).